

# Protéger... ne pas connecter!

{ À moins que ce ne soit un dispositif **fourni** et **approuvé** par le **Ministère** }

## Pourquoi ne suis-je pas autorisé à utiliser une clé USB personnelle?

- Pour connaître la politique officielle, consultez la [Directive sur les dispositifs de stockage portatifs](#).
- Si vous perdez cette clé USB, vous perdez également les renseignements ministériels qui s’y trouvent.
- Les clés USB fournies par le Ministère sont des clés chiffrées respectant les exigences en matière de sécurité du Secrétariat du Conseil du Trésor afin de protéger les renseignements qui y sont stockés dans l’éventualité où celles-ci seraient perdues, égarées ou volées.
- Même si vous achetez une nouvelle clé USB, celle-ci ne peut être utilisée à des fins professionnelles. Les clés USB que vous vous procurez en magasin peuvent être altérées au cours de la production et représentent donc un risque. Plus important encore, les renseignements liés au travail peuvent uniquement être stockés sur des dispositifs fournis par le Ministère.

**Vous avez besoin d’une clé USB dans le cadre de votre travail?**

Consultez [Dispositifs de stockage USB chiffrés](#)

## Qu’en est-il des téléphones cellulaires, des iPod, des lecteurs de livres numériques et des montres intelligentes (tout appareil personnel qui peut être branché à un port USB, même si ce n’est que pour être rechargé)?

- Ces appareils sont des dispositifs de stockage et selon la politique en vigueur, seuls les appareils approuvés et chiffrés peuvent être connectés au réseau du Ministère.
- Même si vous ne prévoyez pas utiliser ces appareils pour stocker des renseignements liés au travail, vous ne devez pas connecter ceux-ci au réseau. Votre appareil personnel pourrait contenir un virus (même si vous croyez que celui-ci en est exempt) et infecter le réseau du Ministère.

**Conclusion : Aucun appareil personnel ne doit être branché aux ports USB.**



Cet autocollant devrait être apposé de façon visible sur votre ordinateur à titre de rappel!

**Vous avez des questions?**

Consultez [Dispositifs de stockage USB - Questions et réponses](#)

Vous devez **recharger** votre téléphone cellulaire pendant que vous êtes au travail?



Utilisez une prise de courant pour recharger votre téléphone ou tout autre appareil personnel.

Vous avez besoin de plus amples renseignements?

[Portail des dispositifs de stockage portatifs](#)  
[Liste des choses à faire et à ne pas faire – Dispositifs portatifs approuvés](#)  
[Boîte à outils des mesures faciles – Clés USB](#)

Vous avez besoin d’aide?

Envoyez un courriel au [Centre d’expertise de la sécurité de la TI](#)